

Audit de l'implémentation du progiciel de gestion intégré SAP S/4 HANA

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport final DAIE-2023-RF04

30 mai 2023

Intitulé de l'Engagement	Unité Administrative	Type d'Engagement	Opinion Globale
Audit de l'implémentation du progiciel de gestion intégré SAP S/4 HANA	DSI	Audit	Attention Immédiate Requête
Observations d'Audit	Critique 1	Significatif 2	Modéré 0
			Mineur 0

Importance de la Mission :

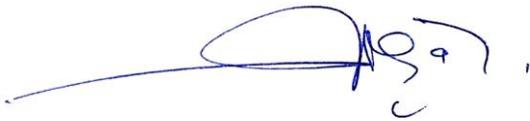
Pour mener à bien ses missions et objectifs, l'OIF doit disposer d'un PGI fiable et efficace. Ainsi, le chantier N°5 de la profonde transformation engagée par l'Organisation depuis 2019 porte sur la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré (PGI).

Le projet a démarré en juillet 2020 avec le lancement de l'appel d'offres pour le recrutement d'un intégrateur. La DAIE a précédemment conduit (au 4ème trimestre 2021) un audit de la phase ayant précédé la mise en œuvre du SAP S/4 HANA (gouvernance du projet, élaboration du cahier des charges, contrôle de sécurité du système).

Objectifs et Périmètre	Résultats
<p>L'objectif de cette mission était de fournir à l'Organisation une assurance raisonnable sur les mécanismes de gestion des risques liés à la mise en œuvre de SAP S/4 HANA y compris l'exhaustivité et la qualité des données, la couverture des besoins métiers et la sécurité du progiciel.</p> <p>La mission a porté sur (i) l'organisation et la gouvernance du projet, y compris la gestion du projet, la stratégie de tests et de reprise des données ; (ii) la prise en compte des besoins utilisateurs exprimés lors de la conception de la solution, y compris la conception des processus métiers, les contrôles et rapports clés embarqués et les interfaces ; et (iii) les contrôles de sécurité du système, y compris la définition des rôles utilisateurs et de la matrice d'incompatibilité, la gestion des habilitations, la sécurité physique des infrastructures et la gestion de l'exploitation.</p> <p>La mission n'a pas couvert les aspects liés à la sécurité informatique.</p>	<p>La DAIE a noté des insuffisances de contrôle relatives au déploiement de SAP S/4 HANA (critique) ; à la conduite du changement (significatif) et à la Tierce maintenance applicative (significatif).</p> <p>La Direction de l'Administration et des finances (DAF) devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> en collaboration avec la Direction des Systèmes d'information (DSI), élaborer un plan d'actions pour la finalisation des fonctionnalités clés inexistantes ou inopérantes ; évaluer les besoins en formation des utilisateurs et élaborer avec l'aide de l'intégrateur, des programmes de formation appropriés ; et finaliser l'élaboration des modes opératoires, au besoin avec l'assistance de l'AMOA. <p>La DSI devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> procéder à une revue des habilitations des utilisateurs du PGI et effectuer les régularisations nécessaires afin que les autorisations soient conformes au cloisonnement organisationnel défini ;

- s'assurer que les réunions envisagées des instances constituées dans le contrat de TMA sont régulières et les décisions prises documentées dans des comptes-rendus afin d'assurer le suivi approprié des prestations de TMA ;
- inclure dans le contrat de tierce maintenance applicative (TMA) du PGI des dispositions relatives aux pénalités pour le non-respect des engagements de prise en charge des incidents et anomalies ; et
- avec l'assistance de l'intégrateur, conduire une étude d'impact d'une mise à jour potentielle sur le fonctionnement du PGI, à travers notamment la revue des catalogues qui ont été substantiellement modifiés.

La DAIE est satisfaite des plans d'action proposés pour résoudre les problèmes identifiés.



Rigobert Pinga Pinga
Directeur de l'Audit interne
et de l'évaluation



Fabrice DJILE
Auditeur-en-charge